

UAPE Le Mikado du 29 juin 2026 au 17 juillet 2026

Données enfant

Nom		Prénom	
Né (e) le		Adresse	
Mange du porc	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CP, Ville	
Allergies, intolérances			

Données parents

Nom, prénom parent 1		Téléphone	
Nom, prénom parent 2		Téléphone	
E-mail			

UAPE habituellement fréquentée durant la période scolaire (cochez ce qui convient) :

- Arc-en-ciel La Cartouche Le Looping La Récré Point-virgule La Trott' Le Mikado
 Les Papivores Les lupins bleus (Uvrier) Les Croqu'Notes (Bramois) Le Relais (Salins)
 Bricoline (Veysonnaz)

Placement (veuillez indiquer vos besoins en mettant une croix et en indiquant les horaires d'arrivée et de départ)

Date - LE MIKADO	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 29 juin						
Mardi 30 juin						
Mercredi 1er juillet						
Jeudi 2 juillet						
Vendredi 3 juillet						

Date - LE MIKADO	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 6 juillet						
Mardi 7 juillet						
Mercredi 8 juillet						
Jeudi 9 juillet						
Vendredi 10 juillet						

Date - LE MIKADO	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 13 juillet						
Mardi 14 juillet						
Mercredi 15 juillet						
Jeudi 16 juillet						
Vendredi 17 juillet						

* avec goûter

Remarques :

Important

- Ce formulaire doit être envoyé par e-mail ou par courrier à l'UAPE Le Mikado pour la prise en charge de votre enfant jusqu'au 1er mai 2026 au plus tard. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en compte.
- Dès réception du formulaire de demande d'inscription, un contrat spécial vacances vous sera envoyé rapidement par courriel. L'inscription dans une UAPE de remplacement est possible uniquement si l'UAPE habituelle est fermée.
- Le contrat devra être retourné à l'UAPE, daté et signé, dès que possible, mais au plus tard pour le 29 mai 2026 compris. Un délai pour la modification ou l'annulation sans frais du contrat est octroyé jusqu'au 22 mai 2026. Passé ce délai, toutes les prestations de garde inscrites sur le contrat seront facturées, quel que soit le motif. Pour les contrats dits « irréguliers », l'ensemble des prestations de garde inscrites sur le contrat seront également facturées.
- Les absences journalières de l'enfant durant la période des vacances doivent être annoncées par téléphone jusqu'à 08h30 au plus tard. Dans la négative, l'ensemble de la prestation sera facturé, repas et supplément vacances également.
- La prise en charge la semaine avant la rentrée scolaire se fait obligatoirement dans l'UAPE habituellement fréquentée.

Retour de la demande : ASLAE UAPE Le Mikado, Rue du Chanoine Berchtold 21, 1950 Sion ou mikado@aslae.ch

Nous certifions que ces données sont conformes et acceptons les conditions de placement durant les vacances ainsi que le règlement de l'ASLAE.

Lieu, date : _____

Parent 1 : _____

Signature : _____

Parent 2/partenaire : _____

Signature : _____